

Pas de place à l'école pour les enfants roms en France ?

Paris, Budapest, 28 juillet 2014: Selon une étude menée par le European Roma Rights Centre (ERRC) en 2014, de nombreux enfants Roms en France ont un accès restreint à l'éducation primaire. Plus de la moitié des enfants des personnes interrogées ne sont pas scolarisés. L'ERRC appelle les autorités françaises à fournir aux enfants des roms citoyens de l'Union européenne l'accès à l'éducation.

L'ERRC a effectué un travail de recherche participatif sur le terrain dans six bidonvilles roms (en Seine-Saint-Denis, à Marseille et à Lille), et a mené des entretiens avec 118 Roms citoyens de l'UE¹. L'étude a été menée avec la participation active de six femmes roms de Roumanie vivant en France.

L'étude montre que les Roms ayant migré en France venant d'autres États membres de l'UE sont exposés à des niveaux élevés de discrimination et victimes de stéréotypes entraînant des violations de leurs droits, notamment les droits de leurs enfants.

"Pour ma part, j'ai fait tout ce qui était nécessaire et possible pour inscrire mon enfant à l'école. Nous avons fourni tous les documents. C'est le maire qui bloque la situation. Parce ce sont des enfants roms, ils les traitent différemment" - a déclaré une mère à Aulnay Sous Bois lors d'un entretien avec l'ERRC.

Moins de la moitié des enfants des Roms interrogés au cours de ce travail de recherche sont scolarisés en France. Selon les entretiens menés par l'ERRC, dans la plupart des cas (60%), cela est dû au refus des maires d'inscrire les enfants roms à l'école. Ceci en dépit du fait que la loi française rend l'instruction obligatoire pour tous les enfants entre 6 et 16 ans, français et étrangers.

"Le refus d'inscrire les enfants à l'école est une violation directe des obligations nationales et internationales de la France. Cela met également en péril l'avenir de ces enfants, diminue leurs possibilités d'accès à l'emploi, et aggrave l'exclusion sociale de ces communautés roms" - a déclaré Rob Kushen, président du conseil d'administration de l'ERRC.

En moyenne, les Roms interrogés ont été expulsés six fois depuis leur arrivée en France. Ces expulsions sont également néfastes pour la situation des enfants roms. Les parents ont exprimé leur profonde préoccupation du fait des conséquences des expulsions sur la santé mentale et la scolarité de leurs enfants. L'ERRC appelle les autorités françaises à enquêter sur tous les cas signalés de refus d'inscription d'enfants roms à l'école, à engager des sanctions contre les mairies en cause, et à fournir un accompagnement et des informations aux communautés roms en ce qui concerne la scolarisation de leurs enfants. Les autorités et les tribunaux doivent veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale dans toute procédure d'expulsion.

Pour plus d'informations, contactez:

Sinan Gökçen
Responsable des relations presse
European Roma Rights Centre
Tél. +36.30.500.1324
sinan.gokcen@errc.org

¹ 5 d'entre eux se sont auto-identifiés comme des citoyens roumains uniquement, et non des Roms.